

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 janvier 2010

REPRÉSENTATION ÉQUILBRÉE DES FEMMES ET DES HOMMES AU SEIN DES
CONSEILS D'ADMINISTRATION ET DE SURVEILLANCE - (n° 2205)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 54

présenté par
M. Caillaud

ARTICLE 4

Supprimer l'alinéa 8.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La suppression de cet alinéa 8 de l'article 4 est une mise en cohérence avec l'amendement déposé sur l'article 1er et repris sur l'art 4 (Alinéa 3)